

Kinopolis dans le collimateur de l'Autorité de la concurrence

L'Autorité de la concurrence s'interroge sur les conséquences du rachat par Kinopolis du bâtiment abritant les salles de l'UGC Toison d'Or.

VINCENT GEORIS

Kinopolis est dans la ligne de mire de l'Autorité belge de la Concurrence depuis qu'il a racheté l'immeuble abritant les salles de cinéma UGC Toison d'Or, a-t-on appris à bonne source.

Au début de cette année, la société Immobilière de la Toison d'Or, propriétaire du complexe, a vendu à Kinopolis le bâtiment situé dans la Galerie de la Toison d'Or, dans lequel le groupe français UGC exploite dix salles de cinéma.

UGC, quant à lui, loue actuellement le bien à Kinopolis... qui est aussi son principal concurrent dans la capitale. Une situation qui interpelle l'Autorité de la concurrence.

Selon nos informations, les services de l'auditorat passent actuellement au crible le dossier de vente. Le gendarme de la concurrence n'a pas encore pris de décision sur l'ouverture d'une enquête mais la transaction pose question.

«Nous examinons l'acquisition de cet immeuble», confirme Véronique

Thirion, l'auditeur général de l'Autorité de la concurrence. «*Cette vente pose question même si, à ce stade, nous ne menons qu'un examen informel.*»

Pour rappel, l'auditeur a le pouvoir d'ouvrir une enquête par lui-même, sur base de soupçons étayés et après avoir obtenu le feu vert de son «chief economist». Il peut aussi agir sur base d'une plainte de

concurrents, ce qui ne semble pas être le cas ici.

Kinopolis, acteur dominant en Belgique

Sur quoi ses soupçons sont-ils fondés? Kinopolis est un acteur dominant sur le marché belge des salles de cinéma. L'exploitant des salles obscures ne compte pratiquement aucun concurrent, si ce n'est UGC à Bruxelles. Une situation qui a poussé l'ancien Conseil de la concurrence, dans les années nonante, à entourer

la société d'une série de conditions pour exercer son activité.

«*A priori, la vente aurait dû être notifiée à l'Autorité de la concurrence, ce qui n'a pas été le cas*», indique une source proche du dossier. «*En effet Kinopolis détient désormais l'un des principaux immeubles dans lequel son concurrent UGC exerce son activité et a*

conclu avec lui un contrat de bail commercial.»

Autre question: ce type de relation contractuelle n'implique-t-elle pas l'échange de certaines informations?

Interrogé par nos soins, Kinopolis se défend de concurrencer UGC en reprenant le bâtiment de l'Avenue de la Toison d'Or. «*Ce n'est pas de l'exploitation de salles de cinéma. Nous avons acheté des briques, cela fait partie de notre gestion immobilière. Nous n'avons nullement l'intention d'interférer dans l'exploitation d'UGC*», se défend la porte-parole de Kinopolis, Myriam Dassonville.

L'entreprise basée à Gand anticipe les critiques de l'Autorité de la concurrence dans son rapport financier semestriel. «*Le portefeuille immobilier de Kinopolis ne contient pas que des cinémas exploités en propre mais aussi des complexes donnés en location à des tiers, comme le site polonais Cinema City Kinopolis Poznan, loué au groupe cinématographique Cinema City*», lit-on dans le document. En outre, Kinopolis rappelle qu'il possède «*des terrains et des espaces commerciaux pour les activités de retail, horeca et loisirs*».

Cette première ligne de défense suffira-t-elle? C'est à voir.

UGC, pour sa part, s'est refusé à tout commentaire.

«Cette vente pose question même si, à ce stade, nous ne menons qu'un examen informel.»

VÉRONIQUE THIRION AUDITEUR GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE